



Recouvrement de dette partiellement remboursée

Par **francis**, le **30/07/2008** à **10:44**

Bonjour, rnrnIl y a plus d'un an, une amie m'a signé une reconnaissance de dettes de 60000 euros, pour une somme qu'elle m'avait emprunté auparavant et qu'elle m'avait remboursé en partie. rnrnCette dette arrivait à échéance en octobre 2007, et cette personne m'a remboursé les deux tiers. rnrnIl reste cependant 23000 Euros à recouvrer, et mes demandes restent sans réponses. rnrnQue puis-je faire? Dans quel délai dois-je agir? rnrnMerci

Par **superve**, le **07/08/2008** à **20:56**

bonjour, rnrndeux solutions : rnrnla première, la procédure d'injonction de payer. rnrnaprès une mise en demeure LRAR, déposez une requête en injonction de payer auprès du greffe du tribunal d'instance du domicile de votre débitrice. rnrnPas de montant maximum mais... en pratique, au-delà de 10/15 000 €, le juge rejettera la requête et vous invitera à procéder par la voie du droit commun. rnrnCela vaut quand même la peine d'essayer. rnrnLa seconde, au vu du montant, consiste à assigner votre débitrice devant le TGI. Pour cela, vous êtes tenu de constituer avocat... rnrnAvant tout cela, vous pouvez tenter un recouvrement amiable par voie d'huissier, il délivrera une sommation de payer, mais ne vous y oblige. rnrnJe reste à votre disposition. rnrnBien cordialement.